

|  |
| --- |
| **ACTE D'ENGAGEMENT** |

**POUVOIR** **ADJUDICATEUR : Centre des monuments nationaux**

**Etablissement Public à caractère administratif régi par les articles L.141-1 et R.141-1 et suivants du code du patrimoine**

**Siège social : Hôtel de Sully, 62 rue Saint Antoine 75186 PARIS Cedex 04**

---------------------------

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES**

**Marché passé selon la procédure de l’appel d’offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique**

**ACTE D'ENGAGEMENT (AE)**

**OBJET: PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES TOURS ET REMPARTS D’AIGUES-MORTES**

**TITULAIRE :**

**MONTANT HT :**

|  |
| --- |
| **N° DU MARCHE : 25.686.149**  **EJ D’ENGAGEMENT :** |

**MOIS m0 = mois de remise des offres**

**ARTICLE 1 - IDENTIFICATION ET ENGEMENT DU CANDIDAT**

Le présent marché est conclu entre :

Le Centre des monuments nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus.

D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,

Et d'autre part[[1]](#footnote-1),

Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé **« le titulaire** » :

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ……………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[2]](#footnote-2) : ………………………………………………………………...

Téléphone : ……………………………………………………………………………………………………………

Courriel : …………………………………………………………………………………………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………

Qualité **[[3]](#footnote-3)** :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[4]](#footnote-4):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : ……………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’attribution du marché est effectuée dans un délai de 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

OU

***Le groupement solidaire ou conjoint***,[[5]](#footnote-5) ci-après dénommé « le titulaire » :

1er co-traitant mandataire du groupement :

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..……………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET **[[6]](#footnote-6)** : …..………….…………………………………..

Représentée par :

Nom : ……………………………………….…………………………………………………………………

Qualité[[7]](#footnote-7):

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[8]](#footnote-8):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom :

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : ……………………………………………………………………………………………………………

2ème co-traitant[[9]](#footnote-9) :

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ……..…………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET**[[10]](#footnote-10)** : ……………………………………………………………….

Représenté par :

Nom : ………………………………………………………………………………………………………

Qualité[[11]](#footnote-11):

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[12]](#footnote-12):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………

Adresse : …………………………………………………….……………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : …...............................................................................……………………………………………

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[13]](#footnote-13), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’attribution du marché est effectuée dans un délai de 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet les prestations de nettoyage des Tours et remparts d’Aigues-Mortes.

**ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du **1er janvier 2026**.

Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un an sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché, il en informe le titulaire, par tout moyen, au moins un (1) mois avant la date anniversaire du marché.

Le titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction de celui-ci.

**ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHE**

Le présent marché est conclu à prix global et forfaitaire et à prix unitaires pour la part à bon de commande.

La part forfaitaire (montant annuel) s’élève à la somme de :

Montant hors taxes : euros

TVA au taux de 20% : euros

Montant TTC : euros

*Montant global TTC de l’offre (en lettres)*

........................................................................................................................................................................................................................................................................euros.

La part à bon de commande est conclue sans montant minimum.

Le montant maximum annuel de la part à bon de commande est de 10 000 € HT.

Le montant maximal de la créance que je pourrai céder ou nantir est de ........................... euros TVA incluse

**ARTICLE 5 - PAIEMENTS**

Le comptable assignataire des paiements est l’agent comptable du Centre des monuments nationaux, sis. 62, rue Saint Antoine 75186 Paris Cedex 04.

**ARTICLE 5.1 – COMPTE A CREDITER**

Les sommes dues au titre du présent marché seront portées au crédit du compte suivant :

| Coller un RIB original |
| --- |

En cas de modification des coordonnées bancaires du Titulaire en cours d’exécution, celui-ci doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au correspondant du pouvoir adjudicateur et fournir le relevé d’identité bancaire correspondant sous peine de ne pas recevoir les paiements dûs. Dès lors le CMN ne peut être contraint au paiement des intérêts moratoires et de la somme forfaitaire de 40€.

Dans le cas d’un marché passé avec des entrepreneurs groupés conjoints, les prestations ou travaux exécutés font l’objet d’un paiement en faisant porter le montant revenant à chaque membre du groupement, au crédit du compte ouvert au nom de chacun des membres du groupement.

**ARTICLE 5.2 –DELAI DE PAIEMENT**

Conformément à l’article R2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

**Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu’à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.**

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d’intérêts moratoires à compter du jour suivant l’expiration du délai global de paiement.

Conformément à l'article R.2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires, mentionnés à l'article L.2192-13, applicable en cas de retard de paiement est égal au taux de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l’année civile au cours de laquelle les intérêts moratoires commencent à courir augmentés de huit (8) points de pourcentage.

Conformément à l’article D.2192-35 du code de la commande publique, en cas de retard de paiement des factures, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, est due au titulaire.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

**ARTICLE 5.3 - AVANCE**

Conformément à l’Article R.2191-3 du code de la commande publique, une avance de 5[[14]](#footnote-14) % du montant initial du marché peut être accordée au titulaire si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai est supérieur à deux mois.

Je souhaite bénéficier de l'avance prévue à l’article R.2191-3 du code de la commande publique et dans les conditions définies au marché.

**Oui**  **Non**

***(Le candidat doit cocher la case de son choix)***

***Attention : Si le candidat ne coche aucune case, le candidat est réputé avoir refusé le versement de l’avance***

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du présent marché.

# ARTICLE 6 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG FCS, la signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

* l’Acte d’Engagement (A.E.) et ses annexes,
* la Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F),
* le Bordereau des prix unitaires (B.P.U),
* le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P),
* le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
* le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021,
* le mémoire technique,
* le planning d’intervention, ce dernier pourra évoluer au cours du marché à la demande de l’administrateur ou de son représentant conformément à l’article 4.5 du CCTP,
* les bons de commandes émis au titre du présent marché, le cas échéant,
* les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

Seuls les exemplaires originaux conservés dans les archives du CMN font foi.

En cas de contradiction entre les clauses de ces différents documents, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces prévues et utilisées par le titulaire.

Le titulaire déclare connaître le CCAG/FCS bien qu’il ne soit pas joint matériellement au dossier.

# ARTICLE 7 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À …………………………………, le………………………………………

Signature de l'entreprise13[[15]](#footnote-15)

Nom et qualité du signataire :

Cachet de l’entreprise

ATTENTION : Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer, -en son nom, tous les documents relatifs à l’offre.

En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité qui doit fournir le document lui donnant délégation de signature au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement (exemple : formulaire DC1).

**Partie réservée**

|  |
| --- |
| **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| **A ….…………, le ...........................**  **Pour le pouvoir adjudicateur,**  **La Présidente du Centre des Monuments Nationaux** |

**Annexe n°1**

*Si le groupement est conjoint :* Répartition des prestations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

RIB des membres du groupement

2ème cotraitant

| Coller un RIB original |
| --- |

3ème cotraitant

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-2)
3. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-4)
5. Rayer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-6)
7. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-8)
9. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent marché.

   10 Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-9)
10. [↑](#footnote-ref-10)
11. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-12)
13. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-13)
14. Conformément à l’article R.2191-7 du code de la commande publique, si le titulaire est une PME le montant de l’avance sera porté à 10% du montant du marché. [↑](#footnote-ref-14)
15. [↑](#footnote-ref-15)